

## Le projet de loi sur l'immigration amputé de sa jambe gauche par le Sénat

Par Laurent de Boissieu, le 9/11/2023 à 06h41

Les composantes de la majorité sénatoriale et le gouvernement se sont félicités de l'adoption, dans la nuit du mercredi 8 au jeudi 9 novembre 2023, d'un compromis qui ouvre la voie à un vote positif du Sénat sur l'ensemble du projet de loi sur l'immigration, au prix d'une rupture de l'équilibre recherché par l'exécutif.



Plusieurs orateurs ont insisté en prenant la parole : c'est un « *moment clé* » de l'examen au Sénat du projet de loi sur l'immigration qui s'est joué dans la nuit du mercredi 8 au jeudi 9 novembre 2023. Celui de l'adoption d'un compromis au sein de la majorité sénatoriale (LR et Union centriste), ouvrant la voie à un futur vote positif du Sénat sur l'ensemble du texte.

Contre l'avis du gouvernement, les sénateurs ont supprimé, par 191 voix contre 138, l'article 3 sur la régularisation de plein droit des étrangers travaillant dans des métiers en tension. La majorité sénatoriale lui a substitué, par 226 voix contre 119, un article additionnel prévoyant une circulaire sur le modèle de celle de Manuel Valls (2012), autrement dit une régularisation au cas par cas à la discrétion des préfets.

## Bilan mitigé pour le gouvernement

« *La politique, c'est se battre pour essayer d'avoir 100 % de ses convictions, a exposé le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin. Et quand on peut en avoir 50 %, cela s'appelle prendre ses responsabilités et être un parti de gouvernement.* » De fait, le bilan de l'examen au Sénat s'annonce mitigé.

Verre à moitié plein : conformément aux scrutins de cette nuit, l'ensemble du projet de loi devrait être adopté par le Sénat mardi 14 novembre. Il s'agissait à court terme de l'objectif prioritaire pour Gérald Darmanin. Verre à moitié vide : le texte qui sera transmis à l'Assemblée nationale a été vidé de l'équilibre recherché par la première ministre Élisabeth Borne.

### Immigration : le Sénat durcit le droit des étrangers

Sa jambe droite a en effet été très fortement musclée, les sénateurs ayant notamment remplacé l'aide médicale de l'État par une « aide médicale d'urgence ». Tandis que sa jambe gauche a été amputée, en particulier du fameux article 3 qui prévoyait la régularisation de plein droit des étrangers travaillant dans des métiers en tension.

### Le jeu de la gauche

La gauche a aussitôt dénoncé cette disparition. « *L'article 3 était là pour servir les éléments de langage du gouvernement : un projet équilibré qui marche sur deux jambes, la jambe des horreurs on l'a vue, et là on devait arriver à la jambe des douceurs* », a regretté Mélanie Vogel (Les Écologistes). « *Nous n'avons jamais considéré que l'article 3 était une panacée, mais il permettait au moins d'avancer, de commencer à sortir de l'hypocrisie de personnes travaillant en France sans papiers et donc sans droits* », a renchéri Ian Brossat (PCF).

### Immigration : sans papiers, ils travaillent pourtant en France depuis des années

En réponse, Gérald Darmanin a été transparent sur sa stratégie contrainte de compromis avec la droite, la gauche ayant d'emblée annoncé qu'elle voterait contre le texte. « *J'ai un instinct de survie assez développé depuis quelques années* », a lancé le ministre de l'intérieur en expliquant que sans négociation au sein de la majorité sénatoriale, il n'y aurait pas eu de majorité pour supprimer isolément l'article 3 (groupe LR seul), et qu'il y aurait en revanche eu une majorité pour rejeter l'ensemble du projet de loi (LR et groupes de gauche coalisés).

### Le jeu de la majorité sénatoriale

Tout s'est joué au sein des deux groupes de la majorité sénatoriale, avec un jeu subtil. D'un côté, Bruno Retailleau, président du groupe LR, a crié victoire en raison de la suppression de l'article 3, considérant qu'il était « *inacceptable de créer un droit opposable, permettant aux travailleurs clandestins d'obtenir automatiquement un titre de séjour* » et craignant un « appel d'air ». De l'autre, les sénateurs de l'Union centriste ont revendiqué l'adoption de l'article additionnel qui reprend un élément de feu l'article 3 : l'employé en situation irrégulière n'aurait plus besoin de passer par son employeur pour

demander à être régularisé.

**Loi immigration : compromis au Sénat sur la régularisation dans les métiers en tension**

**Reste que ce compromis, qualifié par Gérard Darmanin d'« *acceptable pour le gouvernement* », s'inscrit dans le contexte de la configuration politique du Sénat. Or, il en va différemment à l'Assemblée nationale. Sans majorité absolue, le gouvernement doit de surcroît y composer avec une aile gauche macroniste bien décidée à rétablir le texte initial. « *Y compris le volet sur les régularisations* », insiste dans un entretien au *Figaro* le président de la commission des lois, Sacha Houlié (Renaissance).**

Laurent de Boissieu